

# Gîte « La Loge »

455 impasse de Vitré « La Pounière » 41110 ST AIGNAN  
02.54.75.47.32 / 06.14.83.53.38

## CONDITIONS GENERALES

### 1 Descriptif

capacité : 4 à 6 personnes

cuisine équipée : frigo/congélateur; cuisinière à gaz avec four électrique; micro-onde; lave-vaisselle; lave linge; cafetière; bouilloire électrique; grille pain; centrifugeuse; robot; table à repasser avec fer; table avec chaises

salon : TV TNT - DVD – cheminée avec insert – canapé convertible

Chambre « goéland » : Lit 2 places (140 \* 190) – penderie et lampe de chevet – radio réveil

Chambre « papillon » : 2 lits 1 place (90 \* 190) - penderie et lampe de chevet

salle de bain avec douche et WC, support serviette et sèche-cheveux

Terrasse avec salon de jardin

Accès barbecue

Accès jardin et verger + trampoline sur demande

accès piscine

WIFI gratuite

### 2 Prix **MODIFICATIONS VOIR AVENANT**

Les prix indiqués sont exprimés en euro par semaine ou week-end

Saisons	Basse	Moyenne	haute	Grand week-end	Courts séjours		
Mois	Octobre à mars	Avril à juin et septembre	Juillet à août	Pentecôte, ascension, pâques, 1er mai, 1er novembre, 11 novembre, 4 nuits	2 nuits	3 nuits	5 nuits
<b>Prix</b>	<b>370,00 €</b>	<b>470,00 €</b>	<b>690,00 €</b>	<b>310,00 €</b>	<b>196,00 €</b>	<b>293,00 €</b>	<b>330,00 €</b>

Cette location est louée meublée et totalement équipée.

Les prix comprennent : la mise à disposition du logement équipé, les charges relatives à la maison (électricité, eau et taxe de séjour) et le chauffage du gîte (bois).

Pour le linge de maison (serviettes de bain, gants, draps....) ne sont pas prix en compte.

**Voir forfait dans la partie linge article 10**

### 3 Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie d'un montant de 500 euro sera versé à la prise de la location. La caution sera restituée avant le départ du locataire après vérification de l'inventaire. Si des dégradations ont été constatées, le propriétaire se réserve le droit de retenir une somme sur le dépôt de garantie en relation avec les dégâts.

En cas de non paiement de ce dépôt de garantie, vous vous exposez à vous voir refuser l'accès à la propriété et ceci sera considéré comme annulation.

### 4 Arrivée et départ **MODIFICATIONS VOIR AVENANT**

**Vous devez vous présenter entre 16h00 et 19h00 le premier jour de location, et libérer le logement avant 10h00 le dernier jour**, sauf mention contraire indiquée sur le formulaire de réservation.

Si votre arrivée est retardée, vous devrez en aviser le propriétaire afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, pour vous permettre d'entrer dans la location.

## 5 Occupation des lieux et engagements du locataire

Il est expressément convenu que le gîte est loué pour le nombre de personnes prévu aux conditions particulières, soit au maximum autant de personnes que de lits (un lit double valant pour deux personnes).

### Le locataire s'engage :

- A ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur
- A ne pas sous louer de logement
- A ne pas amener d'animaux autre que ceux qui ont inscrit sur le contrat de location
- A user paisiblement des lieux
- A s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux.

Une attestation de responsabilité civile est obligatoire.

D'en assurer l'entretien normal et de restituer le gîte en parfait état de propreté.

A ne pas fumer à l'intérieur du gîte

Le gîte étant équipé d'une fosse sceptique, le locataire s'engage à ne pas jeter dans les toilettes de tampons, serviettes hygiénique, coton, mouchoirs, mégots...Les éventuels dégâts occasionnés à la fosse sceptique seront couverts par le dépôt de garantie.

Le locataire s'engage à vérifier l'inventaire le jour de son arrivé et de la remettre au propriétaire le soir avec signature. Le jour du départ le propriétaire vérifiera avec le locataire l'état des lieux ( murs, électroménager, etc....)

Tout dommage doit être impérativement être déclaré au propriétaire dans les 24 heures de sa survenance.

Le locataire s'interdit de réparer ou de remplacer l'objet du dommage sans l'assentiment du propriétaire.

Il s'engage à rembourser la contre valeur totale du remplacement de tous les objets mobiliers, matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés par une usure anormale correspondant à son occupation. Il est expressément convenu que les détériorations survenues aux literies, peintures, sols, plafonds, vitre ou matériel de jardin, revêtement de piscine,...sont indemnisables. Si le coût global des dommages constatés devait dépasser le montant de la caution, le locataire s'engage à en parfaire la différence.

## 6 Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas admis

## 7 Piscine

### **MODIFICATIONS VOIR AVENANT**

Le locataire dispose à son gré de l'utilisation du jardin et de la piscine clôturée avec un portail fermé à clé.

La clé sera remise en même temps que les clés du gîte après signature de la décharge/ engagement relatif à la mise à disposition de la piscine durant le séjour.

La baignade n'est pas surveillée et est sous l'entière responsabilité du locataire

### Responsabilité

Le locataire sera avisé sur les précautions particulières à prendre à l'égard de la piscine et endosse la totale responsabilité des éventuels accidents (noyade,hydrocution,...)qui pourraient survenir par la simple présence de la piscine.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assurent la surveillance exclusive.

**En cas de non respect des prescriptions ci dessus et suivant la gravité du trouble, le propriétaire pourra décider l'exclusion temporaire ou définitive les personnes du gîte.**

### Accès :

**La piscine sera fermée à partir de 21 h pour nettoyage**

La piscine proposée de juin à septembre. Pas accessible les autres mois de l'année.

La piscine est le jardin ne sont accessibles qu'aux personnes louant le gîte.

**Le propriétaire s'engage à ne pas l'utiliser si le locataire est présent dans la piscine.**

**La piscine est prêtée gracieusement, le prix ne tiens pas compte de la piscine.**

## 8 Sécurité

Le locataire s'engage à laisser visiter les lieux loués pendant la location, pour quelque raison que ce soit. En cas d'absence, même limitée, le locataire s'engage à fermer le gîte. A défaut, toutes conséquences lui seront imputable.

L'usage de la cheminée est interdite de juin à septembre inclus. En dehors de cette période, le bois sera fournis. Le locataire s'engage à respecter des précautions d'usage lors de l'utilisation de la cheminée (La porte de l'insert doit rester fermée pour éviter tout risque de brûlure, d'incendie ou de détérioration).

## 9 Nettoyage

### **MODIFICATIONS VOIR AVENANT**

Le gîte est intégralement nettoyé avant le début de la période de location. A votre départ, vous devez la laisser dans un état de propreté d'usage, et en tout état de cause, dans son état d'origine.

Le nettoyage du gîte est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. (Le matériel d'entretien est fourni par le propriétaire)

**Le locataire doit IMPÉRATIVEMENT : (voir annexe gîte de France)**

- Vider les poubelles
- Vider et laver le frigo et congélateur
- Vider le lave vaisselle, ranger et faire la vaisselle
- Nettoyer les WC et douche ainsi que de vider la poubelle
- Laver la cuisinière, four et micro onde

En cas de manquement le propriétaire peut demander la somme du forfait ménage.

Si le locataire a pris le forfait ménage il lui sera demandé 20€ supplémentaires en cas de non respect de ses règles.

Le locataire a la possibilité de prendre le forfait ménage qui est de 40 €.

## 10 Linge et côté bébé

### **MODIFICATIONS VOIR AVENANT**

Le linge n'est pas inclus dans le gîte.

Le locataire a la possibilité de prendre le forfait linge qui de de 8 €/pers. (serviettes, gants).

Le locataire à la possibilité de prendre le forfait draps qui de 10 €/ lits

Tout le nécessaire de bébé est mis gracieusement à votre disposition.

## 11 Assurance

La réservation de la location est sous condition que vous soyez assuré auprès de votre assurance contres les risques vol, incendie et dégâts des eaux, pour le mobilier donné en location. Par ailleurs, les personnes participant à votre séjour doivent être dûment couvertes par une assurance responsabilité civiles.

**Par votre signature sur le formulaire de réservation, vous attestez que vous êtes couverts par une telle assurance. Pensez à vous munir de votre attestation, elle est obligatoire et peut vous êtes demandées pendant votre séjour.**

## 12 Annulation de votre fait

Toute annulation de votre fait - pour quelque raison que ce soit – doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de prise d'effet de l'annulation est la date à laquelle la notification écrite nous parvient.

Si vous annuliez votre séjour ou départ anticipé, l'intégralité de l'acompte reste acquis au propriétaire.

## 13 Annulation de notre fait

Dans l'éventualité où nous serions obligés d'apporter une modification ou annuler la location du gîte, nous vous en informerions au plus tôt, et nous vous rembourserions intégralement toutes les sommes versées et serions dégagés de toute autre responsabilité.

**En cas de force majeure relatif à l'objet du présent contrat, le locataire décharge expressément le propriétaire de tout responsabilité et s'engage à ne réclamer aucune indemnité de quelque nature que ce soit au propriétaire.**